

Publication effectuée en application des articles L 141-1, L 141-3, L 143-3 et R 142-3
du Code Rural et de la Pêche Maritime.

La SAFER CORSE se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par RETROCESSION ou SUBSTITUTION, tous les Biens désignés ci-après qu'elle possède ou qu'elle envisage d'acquérir.
Les propriétés ci-après désignées sont mises en attributions sous réserve de la bonne finalité des opérations d'acquisition par la SAFER Corse.

Observation : La Safer Corse informe qu'aucune implantation de limite cadastrale ni de bornage contradictoire ne sera effectuée par ses soins.

PRUNELLI-DI-FIUMORBO : 1 ha 00 a 91 ca : Lieudit Abbazia : Section D n° 794

Nature : Terre et maquis (sans bâtiment)

Classification dans un document d'urbanisme :

- une partie en zone **A** pour une superficie d'environ **73 a 94 ca** au P.L.U. de la Commune
- une partie en zone **UC** pour une superficie d'environ **26 a 97 ca** au P.L.U. de la Commune

Tout complément d'information peut être obtenu auprès du siège de la SAFER CORSE, Maison de l'agriculture, 15 avenue Jean ZUCCARELLI - 20200 BASTIA. Les personnes intéressées sont priées de prendre rendez-vous avec la SAFER CORSE, afin de constituer un dossier de candidature et ce à compter du **01/10/2020**. Ces candidatures doivent être déposées au plus tard le **16/10/2020** auprès de la Safer Corse.

Coordonnées :

Adresse Haute-Corse : Maison de l'Agriculture – 15, Avenue Jean ZUCCARELLI – 20200 BASTIA.

Contact Téléphonique : 04-95-32-36-24 le matin de 9H à 12H du Lundi au Jeudi.

Mail : direction@safer-corse.com

Il est précisé ici : cet appel à candidatures est publié sur le site internet de la SAFER CORSE à la date du **01/10/2020**, l'heure **00H01** : www.corse.safer.fr

CET AVIS NE SAURAIT EN AUCUN CAS ETRE CONSIDERE COMME UN ENGAGEMENT DE LA SAFER A L'EGARD DES CANDIDATS.